

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 56619 du 28 octobre 2020 portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2028487S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié instituant une prime de qualification en faveur de certains officiers et militaires non officiers à solde mensuelle ;

Vu le décret n° 2017-1005 du 9 mai 2017 portant diverses mesures d'amélioration de la condition du personnel militaire ;

Vu la circulaire n° 63943/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 25 septembre 2019 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2020 ;

Vu l'instruction n° 9469/GEND/DPMGN/SDGP du 5 février 2019 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité pour les sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le bordereau d'envoi n° 85105/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 23 décembre 2019,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

La prime de haute technicité est attribuée aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, dont le nom figure ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 :

<b>Wioland Anne</b>	NIGEND : 230 857
<b>Lancastre Elodie</b>	NIGEND : 231 428
<b>Soulard Christopher</b>	NIGEND : 231 466
<b>Brochet Jessica</b>	NIGEND : 232 221
<b>Trouillet Rémy</b>	NIGEND : 232 663
<b>Panet Céline</b>	NIGEND : 232 661
<b>Le Roux Julien</b>	NIGEND : 232 657
<b>Thibault Sandrine</b>	NIGEND : 233 050

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 octobre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,  
adjoint au directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

O. COURTET